

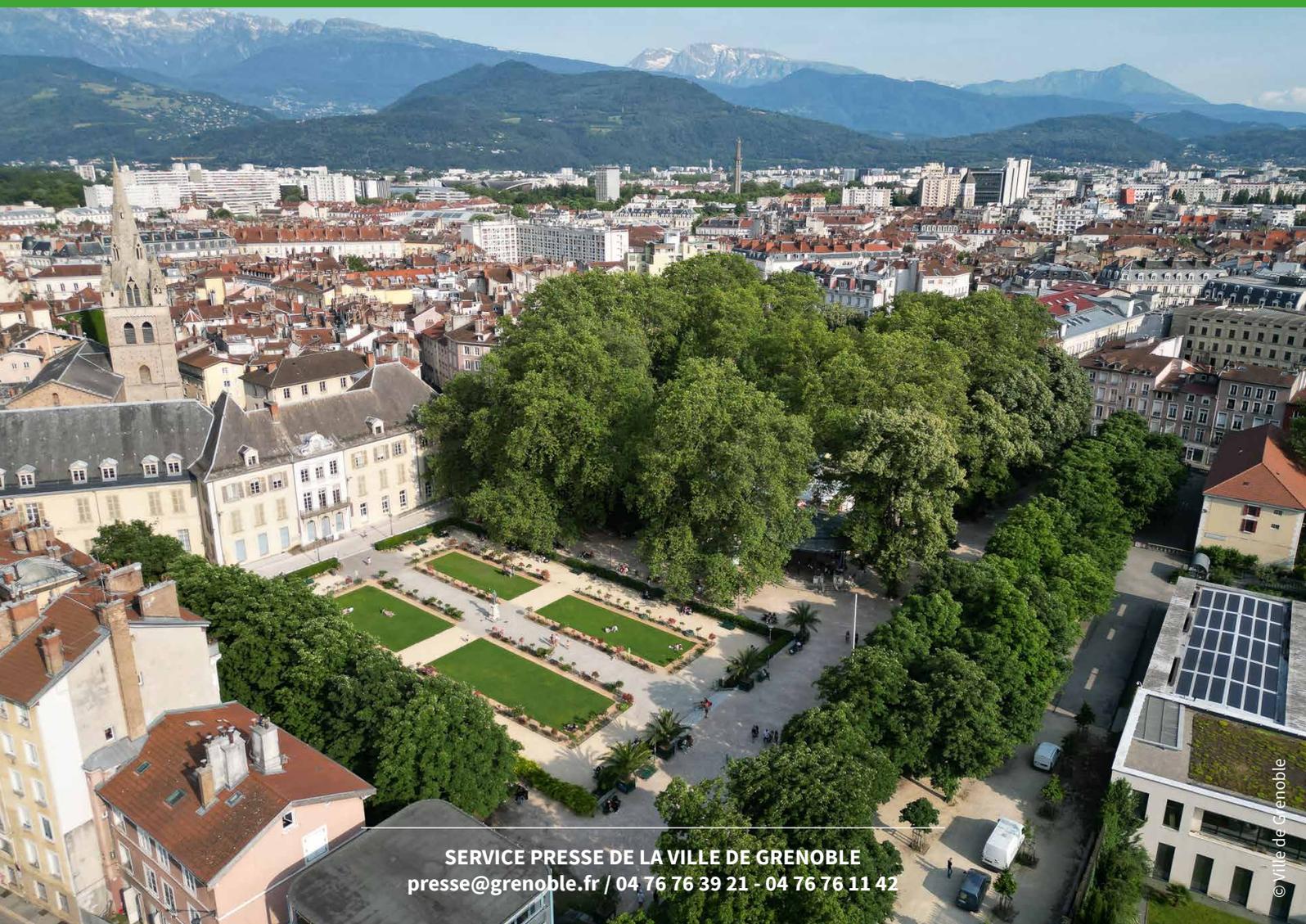


Dossier de presse

Mardi 28 novembre 2023

Lancement de la saison de plantations 2023-2024 à Grenoble

Plantation et gestion de l'arbre en ville



SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr / 04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42



Chantier ouvert au public de plantation d'un bosquet boisé au nord du Talus AREA à Mistral © Jean Sébastien Faure, Ville de Grenoble

Grenoble compte environ 33 000 arbres dont la moitié est constituée d'arbres d'alignement et l'autre d'arbres dans les parcs et les squares. Depuis 2014, la Ville plante plus d'arbres qu'elle n'en coupe et met en œuvre différentes actions pour conserver et intensifier le patrimoine arboré de Grenoble.

Face à l'amplification des effets du changement climatique, l'objectif premier de la stratégie de végétalisation de la Ville est la recherche de la bonne santé et du bien-être des Grenoblois et Grenobloises.

Le changement climatique oblige par ailleurs la Ville à repenser ses façons de planter et réfléchir à des solutions de protection du patrimoine arboré.

Considérant ces deux enjeux, Grenoble adoptait en 2022 une stratégie de l'arbre déclinée en 2 grands axes, intensifier les plantations et protéger le patrimoine, et 11 actions.

INTENSIFIER LA CANOPÉE

1. CRÉATION DE BOSQUETS BOISÉS

Des petits boisements urbains sont plantés avec de très jeunes plants d'arbres d'espèces locales. L'objectif est de recréer les conditions de répartition et de croissance qui s'opèrent spontanément dans la nature et de profiter du moindre espace disponible et qui n'a pas d'usage direct (accotements de voirie, talus, délaissés, certaines parties de parcs, etc.). L'autre singularité de cette méthode : les arbres étant très petits, la plantation n'a pas besoin d'être réalisée par des spécialistes et le public peut ainsi participer à la plantation. Régulièrement des Chantiers Ouverts au Public (COP) sont ainsi organisés.

D'ici la fin de l'année, la Ville comptera cinq petits boisements urbains. Depuis 2021, plus de 6 000 jeunes plants ont été plantés. Alors qu'en 2022, en raison de la sécheresse estivale, le taux de reprise de ces jeunes plants a été très faible, les deux dernières plantations ont quant à elles arborées un taux de réussite de 85 %. Ce chiffre est le résultat des expériences précédentes qui ont permis au service Nature en Ville d'ajuster les techniques et le suivi.

ZOOM SUR LE COP SUR LE GIRATOIRE PIERRE ET MARIE CURIE

Sous l'impulsion du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement), la Ville, EDF Hydro Alpes et la Chambre d'agriculture de l'Isère se sont associées pour engager une expérimentation de renaturation de sols à partir de sédiments fins. En milieu urbain, l'excavation des sols et leur remplacement par de la terre végétale prélevée dans des espaces agricoles et naturels sont de moins en moins viables en raison des coûts, du bilan carbone et de l'impact sur la biodiversité. Une alternative : la renaturation des sols existants qui consiste à produire des sols avec des déchets inertes et organiques fertiles en circuit-court (granulats recyclés, matrices minérales fines, matières organiques...).

EDF Hydro Alpes a ainsi mis à disposition 40 m³ de sédiments fins ayant fait l'objet d'analyses attestant de leur innocuité. Ces sédiments sont issus de la retenue hydroélectrique du Flumet, bassin supérieur de la STEP (Station de transfert d'énergie par pompage) du Cheylas (38). Les sédiments fins apportent une structure mais sont pauvres en matière organique. Ils ont donc été mélangés à du compost de déchets verts produit localement. Les mélanges ont été produits par la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour adapter les proportions en fonction des propriétés agronomiques des sols en place.

Cette expérimentation consiste à reconstituer un sol fertile adapté aux essences arborées et prairiales. Elle concerne 200 m² des 935 m² de surface totale, avec :

- ▶ Une zone de 100 m² composée d'un mélange de sédiments, compost et terre végétale
- ▶ Une zone de 100 m² avec un mélange de sédiments et compost.

Un substrat avec de la terre végétale en plantation «classique» est maintenu sur les extrémités de la parcelle.

Le conventionnement avec EDF Hydro Alpes et la chambre d'agriculture est convenu sur trois ans pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'opération.

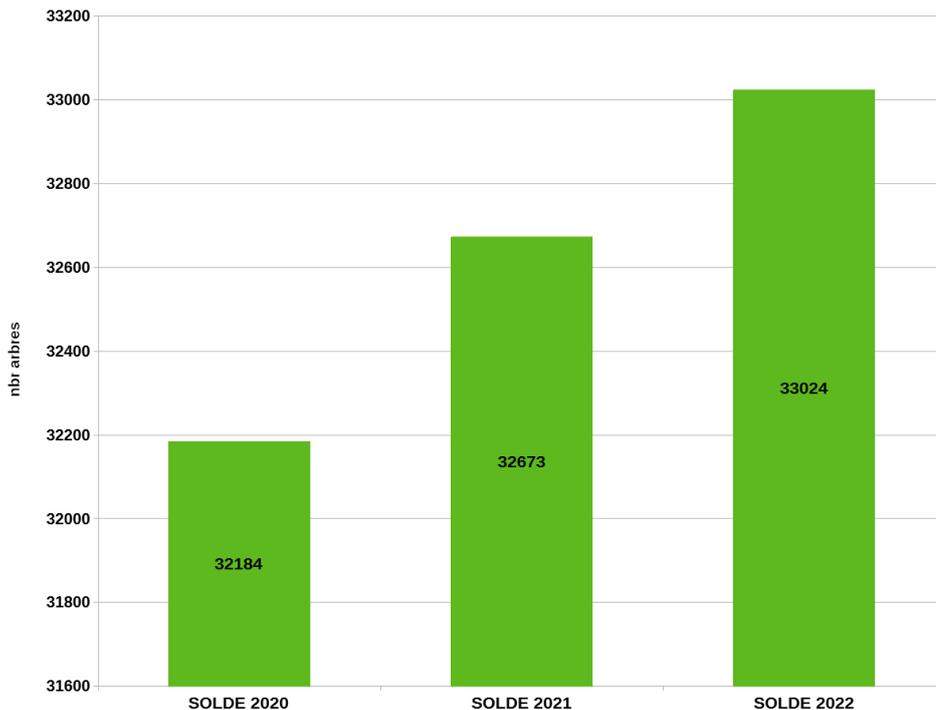
Dans le cadre de cette expérimentation, un Chantier Ouvert au Public est organisé mardi 28 novembre en présence d'habitant-es des quartiers Beauvert et Capuche et d'un groupe d'apprenant-es en français de l'atelier sociolinguistique de la Maison des Habitant-es Capuche.



2. AUGMENTER LES PLANTATIONS

La surface de la canopée grenobloise doit s'accroître afin d'améliorer la santé et le bien-être des habitant-es. La Ville augmente ainsi chaque année le nombre de plantations d'arbres. De 2020 à 2023, le patrimoine arboré (solde plantations - abattages) est passé de 32 183 à 33 024 arbres, soit un gain de 840 arbres. À cela, il faut ajouter les 6 050 jeunes arbres en boisement et les 4 500 arbres à la Bastille, soit un total de 43 574 arbres à Grenoble.

EVOLUTION DU PATRIMOINE ARBORE (ESTIMATION)
= SOLDE (plantation-abattage)



Pour les 3 dernières années, ce chiffre reste un estimatif dans la mesure où les garanties de reprises des arbres durent 3 ans.

Bilan de la saison 2022/2023 : 549 arbres et + de 4 000 jeunes plants de boisements plantés.

Prévisions pour la saison 2023/2024 :

- Plantations réalisées par la Ville : 2 377 arbres plantés donc 242 dans parcs et jardins ; 43 dans les écoles et 2 092 bosquets boisés.
- Plantations réalisées par la Métropole : 737 arbres plantés dont 129 arbres de boisements et 85 arbres sur les places aux enfants.

Pour plus d'informations : voir la carte prévisionnelle de plantations pour la saison 2023/2024.

3. IMPLIQUER LES HABITANT-ES VIA LE DON D'ARBRES

Grenoble compte 100 hectares de surface de canopée sur les espaces privés, soit 40 % de la canopée totale de la ville. Afin de transformer de simples pelouses à l'intérêt limité pour rafraîchir la ville et développer la biodiversité, la Ville a mis en place depuis plusieurs années déjà une [plateforme à destination des habitant-es](#) visant à augmenter la part de végétalisation sur l'espace privé, là où la collectivité n'a pas accès. Parmi les actions, l'opération de don d'arbres aux propriétaires (habitant-es, entreprises, institutions et établissements publics) est un levier important. En plantant des arbres sur les parcelles privées, les bénéfices sont ainsi démultipliés :



- Lutte contre les îlots de chaleur : un arbre de taille moyenne rejette près de 100 litres d'eau par jour sous forme de micro-gouttelettes ;
- Séquestration carbone ;
- Limitation de l'érosion des sols ;
- Biodiversité renforcée en ville ;
- Amélioration de la qualité de l'air, captation des poussières et particules de pollutions ;
- Accès à la nature et connaissance du végétal par les habitant-es ;
- Embellissement et convivialité de l'espace.

LE DON D'ARBRES EN CHIFFRES

- ▶ **210** arbres réservés cette année ;
- ▶ **24** essences différentes distribuées cette année (aulnes, chênes, érables, merisier, noyer, pins, tilleul, abricotier, figuier, pêcher, poirier...);
- ▶ **+ 1000** arbres donnés sur la totalité du dispositif.

4. DÉMINÉRALISER LA VILLE

Grenoble entreprend la déminéralisation des surfaces urbaines (parkings, rues et cours d'écoles...) lors de ses opérations d'aménagement. Au programme : enlèvement de la couverture minérale, végétalisation et déconnexion des eaux de pluie des réseaux. Créer ces nouveaux points de verdure permet d'installer de nouveaux points de fraîcheur dans la ville. La Ville porte de nombreux projets de plantations et déminéralisation réalisés, en cours, ou à venir. L'année 2023 a ainsi vu la déminéralisation des cours du groupe scolaire Vallier avec 568 m² d'espace en copeaux, 457 m² d'espace végétalisé dont 150 m² de potager, et 292 m² de pavés à joints fertiles. Cette année, de nouvelles places aux enfants ont aussi vu le jour : rue Pascal, rue Tanant et rue Guy Maupassant. Celle située rue Tanant a été pensée pour former une continuité piétonne et végétale avec le square du Moucherotte. Au total, 41 arbres ont été plantés sur le square et 44 vont l'être cet hiver sur la place aux enfants.



5. ADAPTER ET DIVERSIFIER LA PALETTE DE LA VILLE

Face au changement climatique, la Ville expérimente de nouvelles essences plus adaptées et de nouvelles façons de planter et d'entretenir ces plantations.

En s'appuyant sur de nombreuses études, Grenoble expérimente et diversifie les essences plantées pour s'adapter au climat et aux besoins de demain, comme celui d'une ville nourricière. Lors de ses aménagements, la Ville favorise notamment l'implantation d'essences locales et méridionales.

DIVERSIFIER LES ESSENCES

Parmi les quelques 500 espèces, les essences les plus représentées à Grenoble sont les érables, les platanes et les pins. Mais, de plus en plus, la Ville plante des chênes, féviers, arbres à miel et aulnes.

Les arbres sont par ailleurs plantés assez jeunes afin qu'ils s'adaptent pendant leur croissance : lorsqu'il est exposé aux vents dominants, l'arbre renforce son bois et fournit la quantité de branches, de feuillages et de racines qui correspondent à l'environnement proche de son milieu de plantation.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Face à la raréfaction de la ressource en eau, en adaptant le type d'arbres plantés, on optimise l'arrosage. La Ville s'équipe de matériel et teste des techniques de mesures des besoins réels des jeunes plantations (tensiométrie). Par ailleurs, l'eau de certains bassins est pompée et réutilisée localement dans les parcs pour répondre aux besoins des jeunes plantations. C'est l'occasion de rappeler le très faible impact des consommations en espaces verts par rapport aux autres consommations (industrielles et domestiques notamment). Le végétal est indispensable en ville, les priorités sont mises sur l'arrosage des jeunes plantations afin d'assurer leur reprise.

Le Centre Horticole adapte aussi ses productions : culture de plantes vivaces, de fleurs locales produites en pleine terre pour les bouquets des événements de la Ville, production potagère et, désormais, test de production de très jeunes plants pour des reboisements (à la Bastille et sur d'autres boisquets boisés).

6. RECOURIR À L'URBANISME TACTIQUE

La Ville œuvre à valoriser la vacance des surfaces en amont des travaux d'aménagement urbain et proposer une végétalisation transitoire (par exemple, à l'Abbaye et à Alpes congrès).

PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARBORÉ

Le patrimoine devient toujours plus précieux et vulnérable, comme l'ont montré la sécheresse de l'été 2022 et la canicule de l'été 2023. Plusieurs actions visent à le protéger.

7. PROTÉGER LES ARBRES DANS LE PLUi

En 2022, la Ville a réalisé un inventaire participatif et un classement des arbres remarquables à Grenoble. Ce travail permet donner un statut juridique de protection à des arbres et espaces végétalisés présentant un intérêt particulier de conservation (de part leur taille, âge, rareté botanique, vertus écologiques, esthétiques ou encore historiques). De nouvelles protections d'arbres ont été inscrites à la prochaine modification du PLUi. La Ville va adresser un courrier aux propriétaires afin de les informer de l'existence d'un élément de patrimoine végétal dans leur propriété.

Actuellement, 370 éléments de patrimoine végétal sont protégés par le PLUi. Grâce à ce nouveau travail d'inventaire, 1764 arbres ou espaces végétalisés devraient l'être d'ici fin 2025.

8. SOIGNER ET SÉCURISER LES ARBRES

La Ville suit de manière individuelle chacun de ses arbres. Ils sont tous identifiés et bénéficient d'un contrôle périodique d'expert-es spécialisés pouvant demander des travaux de nettoyage, de haubanage, de coupe et d'élagage garantissant la sécurité des usagers et usagères.

Bilan de la saison 2022/2023 :

- 2 838 interventions d'entretien sur des arbres adultes ;
- 6 468 arbres diagnostiqués par des expert-es indépendant-es.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

9. VALORISER POUR PROTÉGER LES ARBRES

Les arbres présents sur l'espace public font fréquemment l'objet de dégradations volontaires ou non. Pour mieux les protéger, le conseil municipal de février 2022 a adopté un [barème national d'évaluation de la valeur des arbres](#) afin de protéger son patrimoine arboré. Celui-ci a permis de dresser 17 constats de dommages causés aux arbres cette année. Les dégâts sont systématiquement facturés aux responsables.

10. TAILLER NATURELLEMENT LES ARBRES

La Ville a fait évoluer ses pratiques d'élagages. Un travail de taille plus douce a été mis en œuvre, en opposition aux tailles drastiques. L'objectif : valoriser le houppier et conserver au mieux les services rendus par l'arbre, notamment l'ombrage l'été.

11. RECONNAÎTRE LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES ARBRES

Végétaliser les pieds d'arbres permet à de nombreuses espèces animales et végétales de s'y installer. Dans sa stratégie, la Ville cherche à agrandir les fosses de plantations, protéger le pied des vieux arbres, redonner un sol vivant aux arbres disposant de trop peu de terre et empêcher les dégâts racinaires et sur les collets des arbres lors des travaux. Dans le cadre de ses aménagements, la Ville cherche à former des continuités végétales en plantant les arbres sur des bandes de terre continues et non plus dans des « carrés » discontinus. Cette année, la Ville a lancé une étude pour identifier les trames végétales à créer, à conserver et à développer sur ses projets d'aménagement à venir. L'intérêt des trames vertes pour les arbres : créer un sol plus vivant, avec une faune et une flore riche, pour alimenter leur pousse et leur apporter les minéraux dont ils ont besoin.

LE RÔLE DES BREBIS

Sur le site de la Bastille, se trouvent environ 5000 arbres. Un cheptel de brebis assure l'entretien du site afin de limiter la pousse d'indésirables, d'invasives et les risques incendies, de faciliter le travail des agents et de respecter le site.

Au printemps 2022, la Ville a acquis son propre troupeau composé de 10 brebis de race rava. Cette race, originaire du massif central, est très docile, résistante au froid, aux maladies et a une alimentation très diversifiée. Cette brebis est donc adaptée à l'entretien des espaces verts et les sols sont protégés !



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble